

Grâce au surnom « le violeur de Tinder », l'accusé tombe dans... l'anonymat !

écrit par Jacques Martinez | 12 mars 2024



Salim B., qui attend la date de son procès devant la cour criminelle pour 16 accusations de viol, continue de hanter les applications de rencontre.



SEVERIN MILLET



Salim B., qui attend la date de son procès devant la cour criminelle pour 16 accusations de viol, continue de hanter les applications de rencontre.



SEVERIN MILLET

Pourtant accusé de viols et d'agressions sexuelles par 17 femmes, Salim B., surnommé « le violeur de Tinder », continue de se créer des faux profils sur les applications de rencontre.

Quand « Samuel » arrive chez elle, ce soir de mars 2023, Rania ne sait pas que l'homme, avec qui elle a « matché » sur [Tinder](#), est visé par des accusations de [viols](#) et d'agressions par 17 femmes, rencontrées sur des applications de dating entre 2014 et 2016. Salim B., sous contrôle judiciaire, a pourtant réussi à se réinscrire sur la plateforme à plusieurs reprises, malgré les nombreux signalements contre lui. Car après deux ans de détention provisoire, celui que l'on surnomme « le violeur de Tinder » a été remis en liberté en novembre 2019.*

[...]

https://www.bfmtv.com/police-justice/le-violeur-de-tinder-de-retour-sur-les-applications-queelles-responsabilites-pour-les-plateformes_AN-202307100023.html

Savez-vous comment, dans notre société, certains de mes confrères journalistes atténuent l'accusation dont doivent répondre des accusés du pire ? Par exemple les accusés de viols en outre récidivistes ?

Il en est un pour lequel mes confrères se sont mis d'accord (du moins cela y ressemble) □ pour lui donner un surnom qui pourrait quelque peu atténuer les accusations contre lui puisque, grâce à ce surnom, son identité est vite oubliée. Et si le nom de l'accusé « disparaît », sa personne voire sa personnalité « disparaît » du même coup. Et c'est, a contrario, ce qui apparaît dans le surnom qui, lui, peut pâtir de cette « escamotage » du présumé violeur. Mais ce n'est là encore qu'une impression personnelle qui n'engage que moi)

□ **Exemple : qui connaît le véritable nom du « violeur de Tinder » ?** Certainement très peu, en revanche « *Ah, oui, le violeur de Tinder ! Bien sûr, c'est celui qui contactait ses futures victimes sur le réseau social Tinder* ». □ Voilà, c'est fait : le côté négatif, gênant voire criminel retombe non sur le nom de l'accusé lui-même mais sur le nom du serveur... Tinder! Et c'est d'ailleurs Tinder qui, de lui-même, a dû -ce qui n'est pas plus mal- tout faire pour « redorer son blason » : il a, ainsi, pris -et c'est à l'en féliciter- des mesures afin d'éviter que d'autres agressions sexuelles puissent être perpétrées lors de rendez-vous pris par l'intermédiaire de Tinder.

Notons que, en utilisant un « surnom » au lieu du nom, cette substitution « d'identité » profite également aux... organes

de presse !

En effet, par mode ou idéologie, certains organes de presse ne veulent pas, sinon étaler du moins ne serait-ce que révéler le nom d'un (préssumé) coupable lorsque ce nom ou son prénom pourrait faire croire qu'il vient d'ailleurs ou qu'il appartient à une autre culture. Cela alors que sa famille est peut-être depuis de nombreuses générations sur le territoire français, depuis plus longtemps que moi-même (1). N'empêche que révéler qu'un tel (préssumé) « violeur en série » est originaire d'ailleurs, cela gêne certains.

Celui qui devrait passer devant les assises pour les viols dont il est question ci-dessus, est Salim Berrada (2). Et ce lundi, un organe de presse a pris sa défense de manière exclusive ou plus exactement a rendu compte du point de vue de la défense. C'est louable mais cela est exposé sans aucun mot venant de celles qui disent avoir été violées par l'accusé. En effet, dans l'information que cet organe de presse présente, il n'y a rien venant du côté adverse, c'est-à-dire du côté de celles qui l'accusent des pires agressions. Non, c'est uniquement un « scoop » au profit de la défense. Sans accorder le moindre mot à l'accusation.

Et l'auteur de ce scoop, c'est RTL ! L'un des plus grands organes de presse de France.

Sur son site internet, le choix du titre est en faveur de l'accusé :

□« *INFO RTL – Les avocats du « violeur de Tinder » pointent les « carences » de l'instruction* » (3)

Le nom du prévenu n'apparaît pas dans le titre puisqu'il n'a jamais été mis en avant dans les autres organes de presse. Mais, je le reconnais, ce nom apparaît dès la première phrase du texte, dans ce que l'on appelle le chapeau :

« *Alors que le procès de Salim Berrada, accusé de 17 viols et agressions sexuelles, doit s'ouvrir lundi 18 mars devant la Cour criminelle de Paris, ses avocats Irina Kratz et Ambroise Vienet-Legué ont déposé une demande de supplément d'information. Dix-neuf pages que RTL a pu consulter, dans*

lesquelles sont pointées les failles dénoncées de l'information judiciaire, ouverte en octobre 2016. »
□ **Dès ce chapeau, le doute est introduit dans l'esprit du lecteur : la justice ne fait pas son boulot.** Heureusement que les avocats de la défense sont là pour les dénoncer...□ Car tout cela n'est pas de la faute de l'accusé : lui, c'est, un malheureux, un « addict au sexe » ! En effet, il plaidera « *« l'addiction au sexe » de sa part – il dit avoir couché avec « 200 à 300 femmes en deux ou trois ans »-*, mais il assure que les plaignantes étaient « consentantes ». »

C'est vrai que s'il n'y en a « que » moins de 10% qui se plaignent mais, également, c'est à noter, près de 10% qui, selon l'article, se sont senties bien et sans aucun problème avec lui ! Et cela sur 2 à 300 femmes, pourquoi chercher des noises à un tel homme.

Une certitude : en tant que « vieux de la vieille », je peux vous dire que la grande station de radio... qui, au siècle dernier, lorsque j'y ai travaillé, de 1967 à 2001, était quasiment tous les ans « Première radio de France », RTL, sigle qui, cette année-là, venait de remplacer celui de « Radio Luxembourg », oui, **je suis certain que la rédaction d'alors n'aurait jamais diffusé une information telle que celle de ce lundi, info qui ne défend que l'homme qui est accusé de 17 viols** ! Que lui et ses défenseurs aient la parole, rien de plus logique mais quelques mots sur celles qui l'accusent du pire sur leur personne aurait été plus équitable... Mais ce n'est que l'avis d'un « p'tit vieux » de la profession qui, dans sa vie, a toujours présenté, surtout à l'antenne, le pour et le contre... Personne n'aurait pu reconnaître, au travers des infos que je transmettais aux noctambules, aux nuiteux ou aux... insomniaques, personne n'aurait deviné quelles étaient -et sont toujours- mes idées politiques.

Jacques MARTINEZ, journaliste, □à RTL, de stagiaire à chef

d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN..

□□(1) Branche venant d'Espagne : il y a seulement 3 générations mais j'ai aussi des ancêtres lorrains : cela remonte à 6 générations dont la première officiellement née en 1852 en Algérie mais, en vérité, sur le bateau entre Marseille et Alger : ses parents, anciens cuisiniers dans les armées napoléoniennes, non seulement n'étaient pas mariés, mais donc, en plus, sa mère était enceinte -cela a dû faire scandale à l'époque.

(2) Selon le site MagicMaman <https://www.magicmaman.com/prenom/salim,2006200,1214373.asp> ce prénom Salim « est d'origine arabe. Dans sa langue d'origine, il signifie « pur, intact, en sécurité ». □Il apparaît dans l'état civil en France en 1952, où ils sont 3 garçons à être appelés Salim dans l'Hexagone.. Avec 9 500 personnes depuis 1952 répondant à ce prénom, il s'agit d'un choix relativement classique (...). »□« *Fantaisiste et plein d'enthousiasme, Salim est une personne drôle et attachante. Salim est par ailleurs en demande de légèreté.* » Des légèrement plus que lourdes pour certains... □« *Il se fixe des priorités, se met au défi, et se donne les moyens de les tenir pleinement.* » □« *Jovial, il est aussi parfois un peu trop taquin.* » Seulement un peu trop...□« *C'est un fait, avoir un public pour pouvoir s'exprimer est essentiel à ses yeux.* » **Il va pouvoir le prouver devant la cour d'assises.**□« *Afin de faire face à sa désinvolture, il faut tout d'abord se montrer un peu ferme. Il est aussi recommandé de le rappeler à l'ordre s'il va trop loin pour qu'il apprenne à ne pas vexer autrui.* »

- (3)

<https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/info-rtl-les-avocats-du-violeur-de-tinder-pointent-les-carences-de-l-instruction-7900361017>□□